



**Bulletin d'information du Département de Pharmacologie du CHU de Bordeaux**

---

**. Effets indésirables des antiparkinsoniens □ de nouveaux effets récemment décrits**

On pensait tout connaître, ou presque, sur les effets indésirables des médicaments antiparkinsoniens. Lors des XXVI<sup>èmes</sup> journées françaises de pharmacovigilance (27-28 avril 2005, Bordeaux), le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue à Toulouse, a présenté les effets indésirables récemment décrits avec les antiparkinsoniens.

*Accès soudain de sommeil* □ les troubles du sommeil sont fréquents chez les patients atteints de maladie de Parkinson (insomnie, somnolence). Des accès de sommeil soudains, diurnes, lors d'activité nécessitant l'attention peuvent être induits par l'ensemble des médicaments dopaminergiques, notamment les agonistes dopaminergiques.(1, 2).

*Valvulopathie sous pergolide* □ le nombre de cas de valvulopathie sous pergolide notifiés a augmenté. En 2003, 18 cas étaient recensés dans le monde, dont un en France. En novembre 2004, ces chiffres étaient respectivement de 334 et 37. Les modalités d'utilisation ont donc été restreintes □ indication uniquement après échec d'un traitement par d'autres agonistes dopaminergiques, instauration du traitement réservée aux neurologues □ par ailleurs une surveillance cardiaque et échocardiographique (1, 3) est indispensable.

*Hypersexualité* : une modification de la libido et de la sexualité (augmentation de la fréquence des rapports sexuels, rêves sexuels, augmentation des érections spontanées, etc.) est connue et a été rapportée chez des patients recevant des médicaments dopaminergiques avec une fréquence allant de 1 à 50%. Quelques cas de comportement d'hypersexualité intense, d'exhibitionnisme, travestisme, pédophilie, zoophilie ont été décrits. Ces comportements peuvent être à l'origine de difficultés sociales ou familiales, en particulier du fait d'attitudes inappropriées avec l'entourage ou en présence d'étrangers. Ces effets surviennent parfois dans un cadre d'abus médicamenteux pouvant se produire à l'insu de l'entourage. Ils sont dépendants de la dose utilisée et régressent à la diminution de posologie ou à l'arrêt du traitement. Tous les médicaments dopaminergiques sont concernés (1, 4).

*Jeu pathologique* □ le jeu pathologique est défini par une pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu qui entraîne des répercussions sur la vie familiale, personnelle ou professionnelle (DSM IV). Une trentaine de cas sont survenus chez des patients traités par un antiparkinsonien dopaminergique. Les malades sont en général jeunes (40-50 ans). Là encore, tout peut rentrer dans l'ordre après diminution de la posologie. Dans un cas, le jeu pathologique était associé à une hypersexualité. Le rôle de la dopamine en tant que médiateur du plaisir et de la récompense a été évoqué (1, 4, 5).

Amélie Daveluy

1. Montastruc JL. Actualités de pharmacovigilance des anti-parkinsoniens. XXVI<sup>èmes</sup> Journées Françaises de Pharmacovigilance, Bordeaux □ avril 2005. 2. Anonyme. Accès soudains de sommeil et antiparkinsoniens. Rev Prescrire 2004 □ 24 □ 834-835. 3. Anonyme. Valvulopathies cardiaques sous pergolide. Rev Prescrire 2005 □ 25 □ 435. 4. Anonyme. Hypersexualité due aux médicaments dopaminergiques. Rev Prescrire 2005 □ 25 □ 434. 5. Anonyme. Des médicaments qui poussent au jeu pathologique. Rev Prescrire 2001 □ 21 □ 675.

**. Cannabis et grossesse**

Plusieurs études récemment menées chez l'animal évoquent un effet freinateur du □9 tétrahydrocannabinol sur les étapes précoces de développement neuronal, par le biais des récepteurs cannabinoïdes qui diminuent l'activité excitatrice du GABA (ce n'est pas une coquille □ en effet, au cours des stades précoces du développement cérébral, le GABA agit, chez l'animal, comme un accélérateur de l'activité).

Le plus élémentaire bon sens veut, compte tenu de la prévalence de consommation en France (une des plus élevée d'Europe), que l'on déconseille l'utilisation de cannabis chez la femme enceinte. Pour cela, il faut évidemment poser la question de la consommation. Curieusement, cette question est rarement posée au cours de l'interrogatoire médical, comme si le sujet était complètement tabou !

Françoise Haramburu

#### **. Thioridazine □ arrêt de commercialisation effectif mi-juin 2005**

Annoncée en janvier (voir *Infos* n° 73, janvier 2005), l'arrêt mondial de commercialisation de la thioridazine (Melleril®) a été avancé de quelques jours. Ce retrait mondial est dû à un rapport bénéfice / risque jugé défavorable, notamment en raison de troubles du rythme cardiaque □ F.H.

#### **. Ce ne sont pas des médicaments, mais ça nous a intéressé**

*Vidéo-échographie fœtale-souvenir* □ on a vu se multiplier, depuis quelque temps, les publicités grand public pour l'échographie fœtale-souvenir, pour album (vidéo) de famille. Après l'Académie de médecine, l'Agence des produits de santé (Afssaps) déconseille cette pratique, afin de ne pas exposer inutilement le fœtus aux ultrasons. Pour obtenir un document agréable à regarder pour les parents dans le cadre d'une échographie-souvenir, il est en effet nécessaire d'exposer en continu aux ultrasons des parties localisées du fœtus (profil, face, organes génitaux, etc.). La recherche d'une bonne qualité d'image, le désir de faire partager l'image à l'ensemble des personnes présentes lors de ces séances, peut amener à prolonger l'exposition. Les conditions d'exposition sont différentes de celles de l'exposition pour échographie médicale. Les risques potentiels liés aux effets des ultrasons sur le fœtus sont par conséquent plus importants, sans aucun bénéfice médical attendu.

#### *Interdiction de tisanes et gélules Euroflor*

Interdiction par l'Afssaps d'une série de gélules, sachets, tisanes à base de plantes de la société Euroflor Diffusion □ il s'agit de laxatifs (bourdaine, séné, etc.), de yohimbine (dans un « produit □ au nom évocateur, Libido □) d'éphedra (interdite), de millepertuis (nombreuses interactions décrites) de gui (dont la toxicité est bien connue), etc. puisque chacun de ces produits répond à la définition du médicament, sans qu'il y ait eu d'autorisation de mise sur le marché.

*Interdiction d'un « Antirétroviral □ (□) □ Viralgic®* présenté comme « Antiviral spécifique des virus HIV 1 et HIV 2 □, mentionnant une « posologie □ chez l'adulte et chez l'enfant, ce « produit □ a été interdit car n'ayant fait l'objet d'aucune demande d'autorisation de mise sur le marché. F.H.

---

Les communiqués de presse ou lettres sur certains des sujets traités dans ce numéro sont disponibles sur le site de l'Agence des produits de santé ([www.afssaps.sante.fr](http://www.afssaps.sante.fr))

Infos est disponible sur le site web du département de pharmacologie: [www.pharmacologie.u-bordeaux2.fr](http://www.pharmacologie.u-bordeaux2.fr). Si vous souhaitez le recevoir par e-mail, envoyez un message, en précisant vos coordonnées professionnelles à [pharmacovigilance@u-bordeaux2.fr](mailto:pharmacovigilance@u-bordeaux2.fr)

Pour tout renseignement sur les effets indésirables des médicaments □

**Centre régional de pharmacovigilance et d'information sur le médicament** Tél : 05 56 98 16 07

Pour tout renseignement sur l'abus et la dépendance (médicaments ou autres substances) □

**Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance** Tél : 05 57 57 46 58

Hôpital Pellegrin - 33076 Bordeaux Cedex - télécopie : 05 57 57 46 60